



Assemblée générale

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original:

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 16

Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale

[Programme 13 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	7
B. Direction exécutive et gestion	10
C. Programme de travail	13
Sous-programme 1. Recherche, analyse et sensibilisation	14
Sous-programme 2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	19
Sous-programme 3. Assistance et conseil techniques	31
D. Appui au programme	38
Annexe	
Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007.	44

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).



Vue d'ensemble

- 16.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est chargé de l'exécution du programme de travail faisant l'objet du présent chapitre. Le programme a été établi conformément aux directives données par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (qui sera établie après l'entrée en vigueur de la Convention, en 2005 probablement) et le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
- 16.2 Les activités dont l'ONUDC est chargé relèvent du programme 13 (Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale) du plan-programme biennal pour l'exercice 2006-2007.
- 16.3 Axé sur la rationalisation et la simplification des activités de l'ONUDC, le budget-programme de l'exercice 2006-2007 prévoit les ressources et les activités nécessaires à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et dans le plan-programme biennal pour la période 2006-2007. En 2004-2005, l'Office a procédé à un repositionnement stratégique fondé sur le plan d'action mis au point au cours de l'exercice précédent pour améliorer la situation dans plusieurs domaines : gouvernance, financement, fonctionnement, relations entre l'administration et le personnel et communication. Commencé en 2002, ce repositionnement a consisté à intégrer le contrôle des drogues et la lutte contre la criminalité et le terrorisme dans le programme mondial pour la paix, la sécurité et le développement et, pour cela, à : a) promouvoir une action concertée des organismes des Nations Unies contre la criminalité organisée et la corruption; b) aborder le problème du VIH/sida sous l'angle des drogues, de la traite d'êtres humains et des populations carcérales; c) inclure les questions relatives aux drogues et à la criminalité dans les programmes d'assistance technique; d) resserrer les relations de travail avec le secteur privé. Officialisé en mars 2004 par la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2004/6, le regroupement du Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC) et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au sein d'une entité administrative unique dotée d'une structure adaptée à sa stratégie, l'ONUDC, a été l'une des étapes majeures de la réorganisation. Suite logique de ce processus, le programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007 (A/59/6/Rev.1) regroupe deux programmes auparavant distincts portant l'un sur la prévention du crime et la justice pénale, l'autre sur le contrôle international des drogues. Le programme de travail proposé et les crédits demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 tiennent compte de ces modifications.
- 16.4 Le programme de travail est subdivisé en trois sous-programmes : a) recherche, analyse et sensibilisation; b) services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités; c) assistance et conseil techniques. L'objectif du premier volet – recherche, analyse et sensibilisation – est d'améliorer la connaissance et la compréhension des questions ayant trait aux drogues, à la criminalité et au terrorisme, de réunir les données factuelles nécessaires à l'élaboration de politiques et de programmes d'action, et de promouvoir davantage la prévention et la réduction des problèmes liés aux drogues illicites, à la criminalité et au terrorisme. Le volet relatif aux services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités consiste à aider les États Membres, par un travail normatif, à ratifier et appliquer les traités internationaux ainsi qu'à élaborer une législation interne sur les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et

manifestations, et à fournir des services de secrétariat et des services fonctionnels aux organes conventionnels et aux organes directeurs compétents. Enfin, le volet assistance et conseil techniques vise, grâce à des projets de coopération technique sur le terrain, à aider les États Membres à renforcer leurs moyens de lutte contre la production et le trafic de drogues illicites, la criminalité et le terrorisme.

- 16.5 Le réseau de bureaux extérieurs, financé par des fonds extrabudgétaires et conçu pour faciliter la coopération technique, contribue notablement au dialogue avec les gouvernements et les aide à s'acquitter de leurs obligations normatives. De même, l'existence d'une large somme de connaissances spécialisées sur lesquelles s'appuient les travaux normatifs offre une base solide pour les activités de coopération technique.
- 16.6 L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDD ont à New York un bureau de liaison commun qui entretient des relations de travail très étroites avec divers organes des Nations Unies au Siège, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Comité exécutif pour la paix et la sécurité et des organes intergouvernementaux. Il sensibilise les délégations aux objectifs de l'ONUDD, facilite la collaboration et la coordination avec les départements du Secrétariat et les fonds et programmes ayant leur siège à New York et entretient des relations étroites avec les institutions financières internationales de Washington qui ont conclu des accords de partenariat avec l'ONUDD. Le bureau de liaison est également en contact avec divers organismes nord-américains extérieurs au système des Nations Unies, notamment divers départements de l'Administration des États-Unis, des universités, des clubs de réflexion et d'autres organisations de la société civile. Il dispose de deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-3) et de deux postes d'agent des services généraux (autres classes). Le poste P-5 et un poste d'agent des services généraux sont financés au moyen des crédits demandés au chapitre premier du budget ordinaire. Les deux autres postes sont imputés sur les fonds extrabudgétaires prévus au chapitre 16, au titre du sous-programme 1.
- 16.7 L'ONUDD agit en collaboration avec divers départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies, en particulier le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds international de développement agricole et des organismes extérieurs au système tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation des États américains, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, les instituts du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Cette coopération prend diverses formes : élaboration de rapports, participation à des réunions, séances d'information, prestation de services fonctionnels et techniques, et échange d'informations et de données d'expérience.
- 16.8 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentés, avec les ressources requises, sous les composantes Direction exécutive et administration et Programme de travail. Ces éléments sont récapitulés dans le tableau 16.1.

Tableau 16.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Direction exécutive et administration	2	4
Programme de travail		
Recherche, analyse et sensibilisation	5	8
Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	4	13
Assistance et conseil techniques	5	19
Total	16	44

- 16.9 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après (voir tableau 16.2) et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 16.2

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif</i>	<i>2004-2005 Nombre estimatif</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif</i>
Publications en série	75	202*	197
Publications isolées	40	40	39
Total	115	242	236

* Chiffre obtenu après révision de la méthode de calcul du nombre de produits relatifs aux conventions sur le contrôle des drogues.

- 16.10 Le montant total des ressources demandées pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève à 30 840 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 69 400 dollars (0,2 %). Cette baisse est la résultante de plusieurs modifications des activités et des ressources connexes, que l'on peut récapituler comme suit :
- a) Une diminution nette de 507 500 dollars au titre des organes directeurs, résultant de l'élimination du crédit ponctuel inscrit au budget de 2004-2005 pour financer les dépenses associées au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et de la réduction des frais de voyage;
 - b) Une diminution nette de 11 500 dollars des dépenses autres que le coût des postes concernant la direction exécutive et l'administration;
 - c) Une diminution nette de 761 700 dollars au titre du programme de travail, se décomposant comme suit :
 - i) Une augmentation nette de 811 500 dollars relative au sous-programme 1, qui représente la différence entre l'augmentation de 869 500 dollars du coût des postes due

- au transfert de deux postes à ce sous-programme et à la création d'un nouveau poste, et une diminution de 58 000 dollars des autres dépenses;
- ii) Une diminution nette de 518 300 dollars au titre du sous-programme 2, représentant la différence entre la diminution de 542 400 dollars du coût des postes due au transfert d'un poste au sous-programme 1 et d'un autre au sous-programme 3, et une augmentation de 24 100 dollars des autres dépenses;
 - iii) Une augmentation nette de 468 500 dollars au titre du sous-programme 3, représentant la différence entre l'augmentation de 427 300 dollars du coût des postes due au transfert d'un poste à ce sous-programme et à la création d'un nouveau poste, et une diminution de 41 200 dollars des autres dépenses;
- d) Une diminution nette de 312 100 dollars au titre du programme d'appui, découlant du transfert d'un poste au sous-programme 1.
- 16.11 Les fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 256 420 000 dollars, viendront s'ajouter aux crédits budgétaires pour financer des activités de fond, des travaux normatifs et des projets opérationnels, au titre de la coopération technique essentiellement. Le montant prévu représente une augmentation de 54 millions de dollars environ par rapport à l'exercice biennal 2004-2005, laquelle s'explique par un accroissement sensible du nombre de projets de coopération technique concernant la lutte anticorruption, la réforme de la justice pénale et les mesures de sécurité urbaine destinées à lutter contre la criminalité et les trafics à l'échelon national, régional et mondial, et par l'intensification des activités de fond et des travaux normatifs. Les fonds extrabudgétaires représentent 89,3 % des ressources affectées au programme. L'esquisse budgétaire consolidée de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2006-2007, qui regroupe le Fonds du PNUCID et le Fonds pour la prévention du crime et la justice pénale, a été examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en février 2005 et sera présentée à la Commission des stupéfiants à sa quarante-huitième session.
- 16.12 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, il est prévu d'affecter au suivi et à l'évaluation des activités inscrites au chapitre 16 un montant de 1 570 400 dollars imputable sur les fonds extrabudgétaires (montant affecté au sous-programme 1).
- 16.13 La répartition en pourcentage des ressources demandées au chapitre 16 se présente comme indiqué dans le tableau 16.3.
- 16.14 La répartition des ressources est présentée sous forme succincte dans les tableaux 16.4 et 16.5.

Tableau 16.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	0,3	–
2. Commission des stupéfiants	1,1	–
3. Organe international de contrôle des stupéfiants	2,3	–
Total partiel (A)	3,7	–
B. Direction exécutive et administration	2,3	0,4
Total partiel (B)	2,3	0,4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
C. Programme de travail		
1. Recherche, analyse et sensibilisation	19,8	5,2
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	51,5	4,2
3. Assistance et conseil techniques	19,5	86,4
Total partiel (C)	90,8	95,8
D. Appui au programme	3,2	3,8
Total partiel (D)	3,2	3,8
Total	100,0	100,0

Tableau 16.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2002-2003 Dépenses effectives^a</i>	<i>2004-2005 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2006-2007 Montant estimatif</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	1 045,5	1 640,8	(507,5)	(30,9)	1 133,3	57,4	1 190,7
B. Direction exécutive et administration	1 709,1	711,1	(11,5)	(1,6)	699,6	48,2	747,8
C. Programme de travail	21 362,1	27 259,0	761,7	2,8	28 020,7	2 063,9	30 084,6
D. Appui au programme	955,4	1 299,0	(312,1)	(24,0)	986,9	33,8	1 020,7
Total (1)	25 072,1	30 909,9	(69,4)	(0,2)	30 840,5	2 203,3	33 043,8

2) *Fonds extrabudgétaires^b*

<i>Composante</i>	<i>2002-2003 Dépenses effectives</i>	<i>2004-2005 Montant estimatif</i>	<i>Source de financement</i>	<i>2006-2007 Montant estimatif</i>
Total [(1) + (2)]	170 265,5	233 400,1		289 463,8

^a Suite à la réorganisation de l'ONUSD, les chiffres pour 2002-2003 ont été retraités aux fins de comparaison.

^b Rubrique regroupant toutes les ressources du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, affectées au budget d'appui biennal ou aux projets financés par le Programme et exécutés par celui-ci, d'autres organismes internationaux, des organisations intergouvernementales ou des gouvernements, et les sommes affectées aux activités financées par le Fonds pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 16.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2004-2005	2006-2007	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a		2004-2005	2006-2007
			2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	1	1	3	3
D-1	4	4	–	–	13	13	17	17
P-5	12	12	–	–	22	22	34	34
P-4/3	44	46	–	–	61	66	105	112
P-2/1	10	10	–	–	6	5	16	15
Total partiel	73	75	–	–	103	107	176	182
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	3	3	–	–	3	5	6	8
Autres classes	29	29	–	–	66	68	95	97
Total partiel	32	32	–	–	69	73	101	105
Autres catégories								
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	26	28	26	28
Agents locaux	–	–	–	–	62	70	62	70
Total partiel	–	–	–	–	88	98	88	98
Total	105	107	–	–	260	278	365	385

^a Comprend tous les postes temporaires correspondant à des fonctions continues, imputés sur le budget d'appui biennal ou sur le budget du programme de base, qui sont financés par le Fonds du PNUCID, et les postes, autres que ceux créés au titre de projets, financés par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Sont exclus les postes temporaires créés à seule fin de faciliter l'exécution de projets de coopération technique. Ces postes, dont le nombre varie constamment, ne sont pas tous administrés par l'ONUDC. En février 2005, celui-ci en gérait 41.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 133 300 dollars

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.15 La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est un organe technique du Conseil économique et social. La Commission, qui constitue le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, se compose de 40 États Membres. Conformément à l'annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1991, elle exerce les fonctions d'organe préparatoire des Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
- 16.16 La Commission tient ses sessions annuelles, d'une durée de huit jours ouvrables chacune, à Vienne. Durant chaque session, elle crée des groupes de travail chargés d'examiner dans le détail

certaines points de l'ordre du jour. Par ailleurs, par sa résolution 5/3, intitulée « Gestion stratégique par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », elle a prié son bureau de se réunir entre les sessions, d'organiser des réunions d'information intersessions à l'intention des missions permanentes des États Membres pour préparer la session suivante et de lui soumettre un rapport sur ses travaux. À sa treizième session, la Commission a décidé que sa quatorzième session, en 2005, aurait pour thème principal les « Conclusions et recommandations du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ».

Commission des stupéfiants

- 16.17 Créée en 1946 en tant que commission technique du Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants se compose de 53 membres. Principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues, la Commission s'acquitte de mandats découlant des traités internationaux de lutte contre la drogue.
- 16.18 La Commission tient chaque année une session ordinaire à Vienne et, les années impaires, une reprise de cette session, qu'elle consacre aux questions administratives et budgétaires. Dans sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de l'an 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle actif dans les préparatifs des sessions ordinaires et des réunions intersessions informelles de la Commission, pour que celle-ci puisse piloter de manière continue et efficace le programme de lutte contre la drogue exécuté par l'ONUDD. Pour coordonner les activités des organismes de lutte antidroge à l'échelon régional, la Commission a créé des organes subsidiaires : la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, composée de 23 représentants, et les réunions régionales, pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, et l'Amérique latine et les Caraïbes, des directeurs des agences nationales de répression du trafic des stupéfiants. Des observateurs des organisations intergouvernementales régionales qui appuient la lutte antidroge sont invités à participer aux réunions régionales.

Organe international de contrôle des stupéfiants

- 16.19 L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe technique indépendant créé en vertu de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants. Il s'agit d'un organe conventionnel composé de 13 membres, dont trois sont élus parmi les candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les 10 autres parmi les candidats proposés par les gouvernements. Il est chargé de veiller à ce que les gouvernements appliquent les traités internationaux de lutte contre la drogue et de leur apporter son concours à cette fin. Il entretient avec eux des contacts réguliers en tenant des consultations ou en effectuant des missions confidentielles dans les pays afin de promouvoir la réalisation des objectifs des traités. Conformément à la Convention de 1961, il a l'obligation de tenir au moins deux sessions par an. À sa soixante-neuvième session, tenue en novembre 2000, il a décidé d'en tenir trois (décision 69/57). Lorsqu'il ne siège pas, ses fonctions sont assumées par son secrétariat.
- 16.20 Conformément à l'article 9 de la Convention de 1961, l'OICS s'efforce : a) de limiter la culture, la production, la fabrication et l'usage des stupéfiants aux quantités requises à des fins médicales et scientifiques; b) d'assurer l'approvisionnement suffisant à ces fins; et c) d'empêcher la culture, la production et la fabrication, le trafic et l'usage illicites des stupéfiants. La Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de

stupéfiants et de substances psychotropes lui ont confié de nouveaux mandats en ce qui concerne le contrôle des substances psychotropes et des précurseurs chimiques pouvant servir à la fabrication de drogues illicites. Il est ainsi chargé, en vertu de la Convention de 1988, d'évaluer les produits chimiques devant éventuellement faire l'objet d'un contrôle international. Outre les responsabilités qui lui incombent pour l'application des traités, il doit s'acquitter des tâches additionnelles qui lui ont été confiées par le Conseil économique et social, ainsi que par l'Assemblée générale lors de la session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue qu'elle a tenue en 1998.

- 16.21 L'Organe vérifie si les traités de lutte contre la drogue sont appliqués partout dans le monde, en examinant et en analysant les informations qu'il reçoit de 209 pays ou territoires. En suivant constamment les efforts déployés à l'échelon national, il peut recommander des mesures et proposer des modifications des régimes de contrôle internationaux et nationaux. Les résultats de ses analyses et de ses évaluations sont examinés et revus au cours de ses sessions.

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

- 16.22 La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles ont été adoptés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 55/25 du 15 novembre 2000 (annexes I et II) et 55/255 du 31 mai 2001 (annexe I). La Convention est entrée en vigueur le 29 septembre 2003. En application de l'article 32 de la Convention, une Conférence des Parties a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention. Par sa résolution 55/25, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de confier à l'ONUDC le soin d'assurer le secrétariat de la Conférence.
- 16.23 La Conférence des Parties à la Convention aura tenu deux sessions en 2004-2005. Conformément aux dispositions du Règlement intérieur qu'elle a adopté à sa première session, la Conférence tiendra sa troisième session au cours de l'exercice 2006-2007. En outre, en vertu de l'article premier des trois Protocoles à la Convention, la Conférence doit s'acquitter pour chacun d'une série de fonctions identiques.

Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

- 16.24 La Convention des Nations Unies contre la corruption a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/4 du 31 octobre 2003. L'article 68 de la Convention dispose que celle-ci entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. On estime que la Convention entrera en vigueur en 2005 et que le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption achèvera ses travaux en 2006 au cours d'une dernière réunion qu'il tiendra avant la première session de la Conférence des États parties à la Convention afin d'élaborer le projet de règlement intérieur de la Conférence et les projets relatifs aux autres dispositions et mécanismes visés dans la Convention. Dans sa résolution 58/4, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de charger l'ONUDC d'assurer le secrétariat de la Conférence.
- 16.25 Compte tenu du déroulement des travaux de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, il est à prévoir que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption tiendra deux sessions au cours de l'exercice 2006-2007.

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

- 16.26 Les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (intitulés auparavant « Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ») se tiennent tous les cinq ans et donnent lieu à : a) des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines; b) l'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques; c) un état des lieux dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale; d) la formulation d'avis et d'observations sur certaines questions, à la demande de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; e) la présentation à la Commission de propositions concernant les questions à inscrire au programme de travail. Le onzième Congrès, qui doit se tenir à Bangkok en 2005, sera le dernier en date.

Tableau 16.6

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Postes	–	–	–	–
Autres objets de dépense	1 640,8	1 133,3	–	–
Total	1 640,8	1 133,3	–	–

- 16.27 Le montant de 1 133 300 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes servira à financer les frais de voyage encourus par les membres des deux Commissions, des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour assister aux réunions de ces entités. Il permettra également aux membres de l'Organe de contrôle de mener des enquêtes au niveau local comme le prévoit l'article 14 de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, telle qu'elle a été modifiée par le Protocole de 1972. La diminution du crédit nécessaire résulte de la non-reconduction d'activités ponctuelles liées à l'organisation du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (406 300 dollars) et d'ajustements fondés sur les dépenses effectives (101 200 dollars).

B. Direction exécutive et gestion

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 699 600 dollars

- 16.28 Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et diriger efficacement toutes les activités des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue et de prévention du crime de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du Programme, ainsi que de veiller à ce que ces activités dans l'ensemble du système des Nations Unies soient coordonnées, complémentaires et sans redondances. Il participe, à ce titre, aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du

Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C.

- 16.29 Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales : a) d'aider le Directeur exécutif à bien gérer l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); b) de faciliter la coopération interservices pour l'exécution des plans de travail et les questions administratives; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner le concours de toutes les entités aux activités de l'ONUDC

Tableau 16.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les activités prescrites soient intégralement exécutées et les politiques et procédures en vigueur à l'ONU respectées en ce qui concerne la gestion du programme de travail et celle des ressources financières et humaines

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Le programme de travail est bien administré et appuyé par des ressources humaines et financières

a) i) Prestation des produits et des services en temps utile

Mesure des résultats :

2002-2003 : exécution du programme à 97 %

2004-2005 (estimation) : exécution du programme à 98 %

2006-2007 (objectif) : exécution du programme à 98 %

ii) Utilisation intégrale et efficace des ressources

Mesure des résultats :

2002-2003 : utilisation à 92 % en moyenne des ressources combinées, budget ordinaire et fonds extrabudgétaires

2004-2005 (estimation) : utilisation à 95 % des ressources combinées, budget ordinaire et fonds extrabudgétaires

2006-2007 (objectif) : utilisation à 96 % des ressources combinées, budget ordinaire et fonds extrabudgétaires

iii) Recrutement et affectation de personnel dans les meilleurs délais

Mesure des résultats :

2002-2003 : durée moyenne de vacance d'un poste – 170 jours pour un poste d'administrateur, 116 jours pour un poste d'agent des services généraux

	2004-2005 (estimation) : durée moyenne de vacance d'un poste – 115 jours pour un poste d'administrateur, 87 jours pour un poste d'agent des services généraux
	2006-2007 (objectif) : durée moyenne de vacance d'un poste – 110 jours pour un poste d'administrateur, 80 jours pour un poste d'agent des services généraux
b) Gestion plus cohérente des activités des Nations Unies consacrées à la lutte contre la drogue et à la prévention du crime	b) Nombre d'initiatives lancées en partenariat
	<i>Mesure des résultats :</i>
	2002-2003 : 1 initiative nouvelle
	2004-2005 (estimation) : 4 initiatives nouvelles
	2006-2007 (objectif) : 4 initiatives nouvelles

Facteurs externes

- 16.30 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées sous réserve a) qu'il n'y ait pas de délais de recrutement du personnel, b) que les partenaires de collaboration facilitent l'exécution des produits dans les meilleurs délais, c) que des ressources extrabudgétaires suffisantes soient mises à disposition pour la réalisation du programme de coopération technique.

Tableau 16.8

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	508,7	508,7	1	1
Autres objets de dépense	202,4	190,9	–	–
Total partiel	711,1	699,6	1	1
Fonds extrabudgétaires	1 094,0	1 141,0	3	4
Total	1 805,1	1 840,6	4	5

- 16.31 Le montant prévu (699 600 dollars) correspond à un poste (508 700 dollars) et à des ressources en diminution pour d'autres dépenses (190 900 dollars) nécessaires pour que le Bureau puisse s'acquitter de ses fonctions. La diminution (11 500 dollars) est due à des besoins réduits en services de consultant et frais de voyage du personnel.
- 16.32 Les ressources extrabudgétaires permettront de financer quatre postes (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) dont les titulaires aideront le Directeur exécutif à assurer la coordination d'ensemble du programme et les communications.

C. Programme de travail

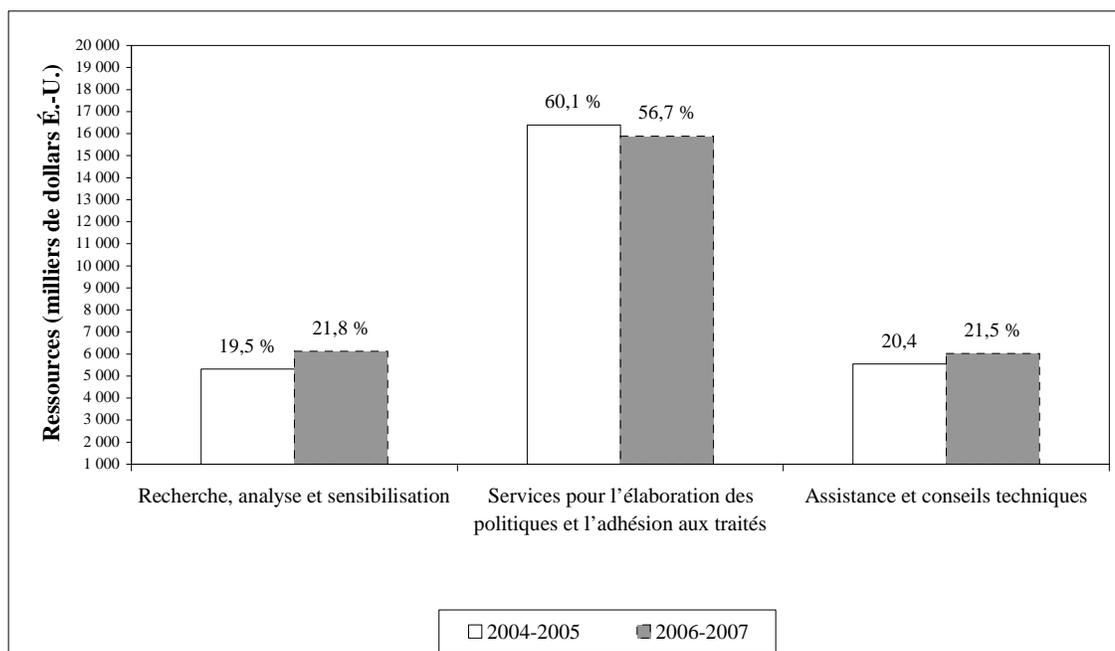
Tableau 16.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
1. Recherche, analyse et sensibilisation	5 312,5	6 124,0	19	22
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	16 397,5	15 879,2	64	62
3. Assistance et conseils techniques	5 549,0	6 017,5	20	22
Total partiel	27 259,0	28 020,7	103	106
Fonds extrabudgétaires	193 511,9	245 577,0	234	246
Total	220 770,9	273 597,7	337	352

Tableau 16.10

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



**Sous-programme 1
Recherche, analyse et sensibilisation**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts : 6 124 000 dollars)

- 16.33 C'est la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques qui porte la responsabilité de fond de ce sous-programme. Le programme de travail a été formulé à partir du sous-programme 1 du programme 13 (Plan-programme et priorités pour la période 2006-2007).

Tableau 16.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la connaissance et la compréhension des questions ayant trait aux drogues, à la criminalité et au terrorisme et promouvoir davantage la prévention et la réduction des problèmes qui y sont liés

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Utilisation accrue de données factuelles par la communauté internationale pour s'attaquer aux problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme	<p>a) i) Augmentation de l'utilisation et du nombre de citations des publications, rapports techniques et statistiques de l'ONUDC</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 2 780 sites Web offrent un lien vers le site de l'ONUDC 2004-2005 (estimation) : 3 480 sites Web offrent un lien vers le site de l'ONUDC 2006-2007 (objectif) : 4 100 sites Web offrent un lien vers le site de l'ONUDC</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pages vues ou téléchargées sur le site Web</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 18 millions de pages vues 2004-2005 (estimation) : 20 millions de pages vues 2006-2007 (objectif) : 23 millions de pages vues</p>
b) Assistance accrue aux États Membres pour améliorer la qualité des laboratoires d'expertise médico-légale aux fins de l'analyse des drogues au niveau national	b) Augmentation du nombre de pays aidés par l'ONUDC, sur leur demande, à se doter de capacités opérationnelles ou à renforcer celles qui existent déjà pour que les laboratoires d'expertise médico-légale puissent apporter un appui scientifique aux autorités nationales dans les affaires de drogue

- c) Appui renforcé aux activités nationales de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité et de justice pénale
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 122 pays
2004-2005 (estimation) : 130 pays
2006-2007 (objectif) : 140 pays
- c) i) Augmentation du nombre d'accords de partenariat et de financement conclus avec des États, des fondations, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 63 accords de financement conclus
2004-2005 (estimation) : 58 accords de financement conclus
2006-2007 (objectif) : 65 accords de financement conclus
- ii) Augmentation du nombre de programmes conjoints avec des organisations partenaires
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 2 programmes conjoints
2004-2005 (estimation) : 4 programmes conjoints
2006-2007 (objectif) : 6 programmes conjoints
- d) Meilleure connaissance par le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que des normes et critères correspondants établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale
- d) i) Augmentation du nombre de consultations du site Web
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 4,5 millions de consultations
2004-2005 (estimation) : 4,5 millions de consultations
2006-2007 (objectif) : 5,8 millions de consultations
- ii) Augmentation du nombre de stations de radio et de télévision diffusant des informations sur les drogues, la criminalité et le terrorisme
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 75 stations de radio et de télévision diffusant des annonces de l'ONU DC
2004-2005 (estimation) : 125 stations de radio et de télévision diffusant des annonces de l'ONU DC
2006-2007 (objectif) : 100 stations de radio et de télévision diffusant des annonces de l'ONU DC

e) Collecte et analyse détaillée de davantage de données par le Secrétariat sur les problèmes de drogue, de criminalité et de terrorisme afin d'améliorer les données factuelles susceptibles d'être utilisées dans les programmes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et par la communauté internationale

e) Disponibilité et usage accrues de données solides reposant sur des faits à l'appui des activités de lutte contre les problèmes de drogues, de criminalité et de terrorisme

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : augmentation de 9 % des données et des chiffres de l'ONUDC communiqués au public et aux décideurs dans les publications et sur le site Web

2006-2007 (objectif) : augmentation supplémentaire de 8 % des données et des chiffres de l'ONUDC communiqués au public et aux décideurs dans les publications et sur le site Web

16.34 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées sous réserve :

- a) Qu'il n'y ait pas d'insuffisance trop marquée des ressources extrabudgétaires destinées à aider les États Membres à atteindre les objectifs et les cibles énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et à réaliser les autres activités prescrites, ainsi qu'à assurer aux États Membres et aux organisations non gouvernementales partenaires une formation sur la planification et la réalisation de campagnes efficaces de sensibilisation et de prévention;
- b) Que les pouvoirs publics jugent hautement prioritaire la création ou le renforcement d'équipements d'appui médico-légal, qu'ils apprécient la valeur de l'appui scientifique et des éléments de preuve médico-légaux pour le système judiciaire, et qu'ils intègrent les laboratoires d'analyse des drogues au dispositif national de lutte contre les drogues;
- c) Que les laboratoires d'analyse des drogues coopèrent entre eux et avec les autorités compétentes (répression, santé) dans les pays, entre pays et avec l'ONUDC;
- d) Que les stations ou les chaînes de radio et de télévision acceptent de diffuser gratuitement des annonces de l'ONUDC.

Produits

16.35 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts (budget ordinaire) : Groupe spécial d'experts : réunions annuelles du Comité permanent du Programme international de contrôle de la qualité visant à analyser et évaluer les résultats des deux séries annuelles d'Exercices de collaboration internationaux (2); réunion d'un groupe d'experts chargé de réviser le questionnaire de l'enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (1); réunion de groupe d'experts concernant l'analyse des précurseurs et l'appui scientifique à la lutte contre les drogues (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Bulletin des stupéfiants* (semestriel) (4 numéros); *Forum on Crime and Society* (semestriel) (4 numéros); manuels et directives sur les démarches adoptées en matière de procédures et sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des substances réglementées, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (5); un catalogue de vidéos de sensibilisation; un annuaire mis à jour des organisations non gouvernementales qui s'occupent de lutte contre les drogues; manuels et directives révisés sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues réglementées (2); un Dictionnaire multilingue révisé/Additif couvrant les substances ajoutées aux listes (1); *Lettre d'information de l'ONUDC* (trimestrielle) (8); *Rapport sur la criminalité mondiale*, fondé sur les résultats analytiques des enquêtes périodiques de l'ONU sur les tendances en matière de criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et d'autres données et éléments d'information; et *World Drug Report* (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, cartes murales, pochettes d'information : brochures, annonces télévisées et radiophoniques de sensibilisation et autres moyens de sensibilisation; mise en place de dispositifs nationaux de contrôle, et publication des enquêtes sur le contrôle des cultures illicites; photographies;
 - iii) Manifestations spéciales : remises annuelles du Prix des Nations Unies pour la société civile de Vienne (2); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (2); mise au point d'initiatives permettant de mobiliser de nouvelles ressources et d'effectuer des collectes de fonds dans le cadre des services fournis aux réunions avec les donateurs; deux conférences de parlementaires consacrées aux grandes questions que pose le contrôle des drogues (2);
 - iv) Supports techniques : conception, mise à jour et perfectionnement du site Web de l'ONUDC; fourniture d'échantillons de référence aux laboratoires d'analyse des drogues dans les pays; fourniture de matériel d'analyse des drogues et des précurseurs aux autorités nationales compétentes; notes scientifiques et techniques; choix de bibliographies et d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues réglementées, des produits chimiques et des précurseurs; rapports succincts sur les résultats des Exercices de collaboration internationaux, y compris évaluation de certains laboratoires, modules de formation à l'analyse des drogues et des précurseurs, et appui scientifique à la lutte contre les drogues;
 - v) Produits audiovisuels : publication de cassettes vidéo de sensibilisation; gestion et enrichissement de la collection de photographies, de diapositives et de films et cassettes vidéo de la bibliothèque de prêt;
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : coordination et liaison interorganisations par la participation aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur les programmes, réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies et coordination du Réseau interinstitutions contre les drogues et le crime;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : appui scientifique de haute qualité, informations et avis à des gouvernements, des organisations et des institutions internationales et nationales, relativement à une gamme étendue de questions scientifiques et techniques touchant les drogues;

- ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers régionaux et infrarégionaux, ou réunions régionales et infrarégionales, à l'intention de chefs de laboratoires d'analyse des drogues, de responsables des organes de répression et des appareils judiciaires, visant à encourager la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de lutte contre les drogues;
- iii) Bourses et subventions : formation de 30 scientifiques et chefs de laboratoires nationaux d'analyse des drogues;
- iv) Projets opérationnels : projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement ou à la création de laboratoires d'analyse de drogues.

Tableau 16.12

Ressources nécessaires : Sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	4 416,3	5 285,8	19	22
Autres objets de dépense	896,2	838,2	–	–
Total partiel	5 312,5	6 124,0	19	22
Fonds extrabudgétaires	8 492,2	13 373,0	40	42
Total	13 804,7	19 497,0	59	64

- 16.36 Le montant prévu (6 124 000 dollars) correspond à 22 postes (5 285 800 dollars) et à d'autres objets de dépense (838 200 dollars) – personnel temporaire, consultants et experts, frais de voyage du personnel, frais d'impression des publications, services d'entretien et fournitures pour le matériel de laboratoire. L'augmentation des dépenses pour les postes est due a) au redéploiement à ce sous-programme de deux postes, l'un (D-2) depuis le sous-programme 2, et l'autre (P-5) depuis l'appui au programme, résultant de la restructuration de l'ONUSD en 2004, qui entraîne un réalignement des ressources présenté dans l'ensemble du présent chapitre du projet de budget-programme, et b) à la création d'un poste (P-4) qui permettra de renforcer la recherche et l'analyse des tendances de la criminalité, en réponse à la résolution 59/159 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2004, où l'Assemblée a demandé à l'ONUSD d'actualiser régulièrement la publication sur les tendances de la criminalité dans le monde. La diminution (58 000 dollars) des autres dépenses est le résultat net d'une diminution des besoins en personnel temporaire, en consultants, en services contractuels, en frais de voyage et en frais généraux de fonctionnement, contrebalancée en partie par des besoins accrus de travaux contractuels d'imprimerie, dus à l'expansion du programme de publications.
- 16.37 Le sous-programme compte également 42 postes d'appui (19 postes d'administrateur, 23 postes d'agent des services généraux) financés par des fonds extrabudgétaires. Ces ressources permettent de compléter et d'étendre des activités de base financées à l'aide du budget ordinaire : recherche et analyse, appui scientifique, participation et concours au Réseau interinstitutions contre les drogues et le crime, organisation de manifestations spéciales visant à mobiliser les décideurs et les organisations de la société civile, collecte de fonds auprès de gouvernements et du secteur privé, production et diffusion de documentation d'information et de sensibilisation du public aux

problèmes d'abus des drogues, de trafic de drogues, de criminalité organisée et de corruption, et aux mesures destinées à lutter contre ces phénomènes.

Sous-programme 2 Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 879 200 dollars

- 16.38 Le sous-programme 2 relève de la Division des traités. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 2 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

Tableau 16.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter l'élaboration des politiques sur les questions de contrôle des drogues, de criminalité et de terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ainsi que la ratification et le respect des traités, conventions et instruments juridiques internationaux relatifs à ces questions, en particulier les conventions adoptées récemment contre la criminalité transnationale organisée et la corruption et les protocoles s'y rapportant, et l'application des normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure qualité des services fournis à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi qu'aux conférences des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant pour la prise de décisions et la définition d'orientations et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour l'accomplissement de sa tâche

Indicateurs de succès

a) i) Pourcentage de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et des conférences des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant se déclarant satisfaits de l'appui technique et fonctionnel fourni par le secrétariat (noté sur une échelle de 1 à 5)

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 75 %

2006-2007 (objectif) : 80 %

ii) Pourcentage de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants se déclarant entièrement satisfaits, du point de vue de la qualité et des délais, des services fonctionnels que le secrétariat leur fournit

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : 60 %

2006-2007 (objectif) : 70 %

- iii) Pourcentage de rapports présentés en temps voulu à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 95 %
2004-2005 (estimation) : 95 %
2006-2007 (objectif) : 100 %
- iv) Pourcentage de membres d'organes intergouvernementaux se déclarant entièrement satisfaits, du point de vue de la qualité et des délais, des services fonctionnels fournis par le secrétariat
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : non disponible
2004-2005 (estimation) : 75 %
2006-2007 (objectif) : 80 %
- b) Nombre accru d'États ayant adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'aux instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et meilleure application de ces instruments
- b) i) Nombre d'États Membres ayant signé ou ratifié et mis en application avec l'aide de l'ONUDC la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 0 État Membre
2004-2005 (estimation) : 15 États Membres
2006-2007 (objectif) : 40 États Membres
- ii) Nombre d'États Membres ayant signé ou ratifié et mis en application avec l'aide de l'ONUDC la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 15 États Membres
2004-2005 (estimation) : 25 États Membres
2006-2007 (objectif) : 35 États Membres
- iii) Nombre d'États Membres ayant signé ou ratifié et mis en application avec l'aide de l'ONUDC les instruments juridiques universels relatifs au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations
- a. Pays ayant ratifié les 12 instruments juridiques universels contre le terrorisme

Mesure des résultats :

2002-2003 : 43 pays

2004-2005 (estimation) : 65 pays

2006-2007 (objectif) : 90 pays

- b. Pays n'ayant ratifié que 6, au plus, des 12 instruments juridiques universels contre le terrorisme

Mesure des résultats :

2002-2003 : 62 pays

2004-2005 (estimation) : 40 pays

2006-2007 (objectif) : 25 pays

c) Capacité accrue des États Membres à respecter les dispositions des traités et conventions relatifs au contrôle des drogues, à la criminalité et à la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi qu'à appliquer les normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

c) Nombre de pays qui, à la fin de l'exercice biennal, respectent davantage de dispositions des traités et conventions relatifs au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations qu'au début de l'exercice

- i) Nombre de pays ayant adopté des mesures législatives pour appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption

Mesure des résultats :

2002-2003 : non disponible

2004-2005 (estimation) : non disponible

2006-2007 (objectif) : 15 pays

- ii) Nombre de pays ayant adopté des mesures législatives pour appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Mesure des résultats :

2002-2003 : 0 pays

2004-2005 (estimation) : 25 pays

2006-2007 (objectif) : 35 pays

- iii) Nombre de pays ayant adopté des mesures législatives pour appliquer les instruments universels relatifs au terrorisme

Mesure des résultats :

2002-2003 : 120 pays

2004-2005 (estimation) : 135 pays

2006-2007 (objectif) : 150 pays

- iv) Nombre de pays ayant adopté des mesures législatives pour appliquer les conventions relatives au contrôle des drogues

Mesure des résultats :

2002-2003 : 60 pays

2004-2005 (estimation) : 60 pays

2006-2007 (objectif) : 60 pays

d) Coopération judiciaire accrue entre les pays, en particulier pour les questions pouvant donner lieu à des extraditions et à une entraide judiciaire

d) Nombre accru de pays ayant conclu et mis en application des accords bilatéraux et multilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire

Mesure des résultats :

2002-2003 : 20 pays

2004-2005 (estimation) : 30 pays

2006-2007 (objectif) : 40 pays

Facteurs externes

16.39 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont prêts à adhérer aux traités et conventions des Nations Unies (les traités relatifs au contrôle des drogues, la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, la Convention contre la corruption et les 12 conventions ou protocoles relatifs au terrorisme), et à réformer leur système de justice pénale;
- b) Les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions des traités et conventions concernant le contrôle des drogues, la criminalité, la corruption et la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, d'appliquer les normes et critères établis par l'ONU et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports, notamment de communiquer les données qu'ils sont tenus de fournir conformément aux instruments applicables;
- c) Les États Membres sont disposés à collaborer sur le plan judiciaire, en particulier pour les questions pouvant donner lieu à des extraditions et à une enquête judiciaire, y compris le blanchiment de capitaux et la procédure de confiscation;
- d) Les gouvernements sont disposés à collaborer entre eux;
- e) Le montant des fonds extrabudgétaires ne sera pas sensiblement inférieur à celui prévu et les services des spécialistes nécessaires à l'apport d'une assistance seront obtenus en temps voulu.

Produits

16.40 Les produits programmés pour l'exercice sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Troisième Commission (12); séances de la Deuxième Commission consacrées aux questions ayant trait à la corruption (2); séances de la Sixième Commission consacrées aux questions ayant trait au terrorisme (2);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contributions au rapport annuel sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); contributions au rapport annuel sur l'application des recommandations du Groupe de réflexion sur les implications du terrorisme pour les politiques de l'ONU (2); rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); évaluation quinquennale de la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'action à mener en commun pour faire face au problème mondial de la drogue (1); rapports sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution desdits fonds aux pays d'origine (2); rapports sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapports sur des questions concernant l'apport d'une assistance technique dans la lutte contre le terrorisme (2); rapports sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption (2); rapports sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée (2); rapports sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique (2);
- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Conseil économique et social (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel de la Commission des stupéfiants (2); rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapport annuel sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);
- iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Commission (32); séances parallèles du Comité plénier (24); réunions du Bureau et consultations avec les missions permanentes tenues entre les sessions (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les sujets suivants : instruments de collecte d'informations sur certaines des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (8); lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires (1); conclusions de l'étude sur la fraude et l'abus et la falsification d'identité à des fins criminelles (1); activités des instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1); conclusions de la réunion d'experts intergouvernementaux chargés d'élaborer des lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels (1); aspects particuliers de l'assistance technique au service de la lutte contre le terrorisme (2); utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); état de droit et développement : renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier par le biais de l'assistance technique, y compris la reconstruction après les conflits (1); intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (2);

- iv) Commission des stupéfiants :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances du Comité plénier (16); séances plénières (32); séances plénières et séances des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (80); séances plénières à la reprise de la session de la Commission (4); réunions du Bureau et consultations avec des missions permanentes tenues entre les sessions (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office (2); rapport annuel sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapport biennal sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs fixés pour l'année 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (1); rapport final sur la mise en œuvre des plans d'action et des mesures adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (1); rapport sur chacun des plans d'action et des trains de mesures adoptés par les gouvernements pour donner suite à la session extraordinaire (6); rapport annuel sur les changements intervenus dans la portée des activités de contrôle des substances psychotropes (2); rapport sur les élections de 2006 à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1); rapports sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (2);
- v) Organe international de contrôle des stupéfiants :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de l'Organe de contrôle et de son Comité permanent des évaluations (120);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports et documentation concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes et la surveillance des précurseurs, y compris le système d'évaluation pour les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins (12); rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions, les missions de l'Organe de contrôle et les études spéciales (4); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, et suppléments, portant sur l'évaluation des besoins en stupéfiants, par exemple, et tous autres rapports que l'Organe de contrôle pourrait juger utile de publier (6); rapports sur l'analyse de données permettant d'identifier les tendances nouvelles en ce qui concerne la fabrication illicite de drogues et sur l'évaluation de produits chimiques (précurseurs) (2); rapports sur l'application des articles 14, 19 et 22 des Conventions de 1961, 1971 et 1988, respectivement (2); rapports d'évaluation des mesures de suivi prises par les gouvernements après les missions de l'Organe de contrôle (2); rapports sur les progrès réalisés par les gouvernements dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues (2); rapports sur l'opportunité d'apporter des modifications aux tableaux I et II de la Convention de 1988 (2);
 - c. Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe de contrôle lors de l'examen des questions se rapportant à l'application de l'article 12 de la Convention de 1988, pour ce qui a trait à la lutte contre les précurseurs (2); réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe de contrôle lors de l'examen des questions se rapportant à

- l'application des instruments internationaux applicables en matière de lutte contre les stupéfiants (2);
- vi) Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles qui s'y rapportent :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1 session de 2 semaines) (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport transmettant le questionnaire destiné à réunir des renseignements sur les problèmes relatifs à l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (4); rapport sur les travaux de la Conférence des Parties (1); rapports à la Conférence des Parties sur différents problèmes relatifs à l'application de la Convention et de ses trois protocoles (4);
 - vii) Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : une session de trois jours du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : projet de règlement intérieur et autres projets de règlements et de dispositifs élaborés conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); rapport du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption (1);
 - viii) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (2 sessions de 2 semaines) (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : projet de règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); rapports à la Conférence des États parties sur différentes questions relatives à l'application de la Convention (4); rapport annuel sur les travaux de la Conférence des États parties (2);
 - ix) Autres services :
 - a. Services fonctionnels fournis à des organisations intergouvernementales et à diverses organisations régionales ou internationales chargées de contrôler les drogues, comme Interpol, le Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains ou l'Office européen de police (6), ainsi qu'au Comité directeur de l'Opération « Purple », de l'Opération « Topaz » et du Projet « Prism », trois programmes internationaux très importants de traçage des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites (10);
 - b. Bilans trimestriels de l'Opération « Purple » (initiative internationale visant à prévenir le détournement du permanganate de potassium, principal produit chimique utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne) (8); bilans trimestriels de l'Opération « Topaz » (initiative internationale visant à prévenir le détournement de l'anhydride acétique, principal produit chimique utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne) (8); questionnaires destinés à réunir des renseignements sur des

questions relatives à l'application de la Convention contre la corruption (4); rapports à l'Équipe chargée du Projet « Prism » (initiative internationale visant à prévenir le détournement de produits chimiques utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine) (8);

- c. Groupes spéciaux d'experts : réunions consacrées aux questions suivantes : révision du questionnaire biennal (1); meilleures pratiques en matière de mise en oeuvre de certaines dispositions des instruments juridiques universels contre le terrorisme (1); réforme de la justice pénale (1); amélioration de la coopération judiciaire aux fins de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la criminalité (1); questions techniques d'intérêt général ayant trait à la coopération judiciaire internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (1); et aspects juridiques des techniques d'enquête spéciales utilisées dans le cadre de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (1); réunions d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de concevoir des systèmes de collecte d'informations sur certains des normes et critères établis par les Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes ou témoins d'actes criminels (1); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'une étude sur la fraude et l'abus et la falsification d'identité à des fins criminelles (1); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention contre la corruption (3); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (2); réunions de groupes régionaux d'experts sur le Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (4);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications en série : publication spéciale établie à la demande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1); lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues pour donner effet à ces conventions (120); *Évaluation des besoins mondiaux en stupéfiants et statistiques* (2); mise à jour trimestrielle de l'évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV (8); rapport de l'Organe de contrôle sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); supplément de la publication intitulée *Évaluation des besoins mondiaux en stupéfiants et statistiques* (8); rapports établis par l'Organe de contrôle conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971 (2); publication trimestrielle du répertoire des autorités nationales compétentes aux termes des articles 6, 7 et 17 de la Convention de 1988 (8); répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); répertoires des fabricants de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs placés sous contrôle international (2); index des lois et règlements nationaux promulgués pour donner effet aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); statistiques des substances psychotropes (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II et des besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV) (2);

- ii) Publications isolées : fascicule contenant le texte de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); brochure sur la lutte contre la corruption (1); brochure sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (1); brochure sur la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (1); brochure sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); brochure sur la prévention du crime et la justice pénale (1); brochure sur la Commission des stupéfiants (1); brochure sur la lutte contre le terrorisme international (1); contenu du programme de formation des juges et des procureurs à la lutte contre le terrorisme (1); guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); guide législatif pour l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (1); compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); guide révisé pour l'incorporation dans le droit interne et l'application des dispositions des instruments universels contre le terrorisme (1); règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (1); règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles (1); manuel de formation pour la mise en place de moyens d'action contre le terrorisme (1); manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2); manuels techniques sur des dispositions spécifiques de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (2); compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles qui s'y rapportent (1);
- iii) Communiqués et conférences de presse : liaison avec les centres d'information des Nations Unies; participation à des conférences de presse; réponses aux demandes émanant des médias et contributions à des discours ou interventions de membres de l'Organe de contrôle lors de réunions internationales, notamment de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social; large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe de contrôle auprès des décideurs et du grand public;
- iv) Supports techniques :
 - a. Mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants sous contrôle international (« liste jaune »);
 - b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international (« liste verte »);
 - c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international (« liste rouge »);
 - d. Mise à jour annuelle des matériels de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;
 - e. Mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en autorisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
 - f. Mise à jour annuelle du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de l'article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;

- g. Mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'Organe de contrôle les statistiques et les informations requises en application de la Convention de 1961;
- h. Mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de la Convention de 1971 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
- i. Quatre mises à jour du dossier d'information portant sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
- j. Mise à jour de deux listes limitées de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues qui font l'objet d'une surveillance internationale spéciale (2);
- k. Mise au point et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le terrorisme;
- l. Mise au point et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le contrôle des drogues et la criminalité;
- m. Mise au point d'un instrument d'évaluation de la réforme de la justice pénale, y compris dans le cadre du maintien de la paix et de la reconstruction après conflit;
- n. Élaboration d'un manuel exposant à l'intention des autorités compétentes les pratiques prometteuses et éprouvées concernant la lutte contre les enlèvements;
- o. Gestion et développement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs;
- p. Création et gestion d'un site Web sécurisé à l'usage des autorités chargées de la coopération judiciaire prévue par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité, sur lequel les services compétents trouveront les renseignements nécessaires pour entrer en contact avec leurs homologues;
- q. Étude sur le trafic d'organes;
- v) Promotion d'instruments juridiques :
 - a. Envoi d'environ 35 notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues;
 - b. Prestation de services consultatifs, juridiques et autres, concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux touchant la prévention et la répression du terrorisme international;
 - c. Formulation, à l'intention des gouvernements, de l'Organe de contrôle et de la Commission, de propositions quant aux divers moyens d'assurer le respect des traités;
 - d. Prestation aux États de services d'information et de conseils juridiques concernant l'adhésion aux traités et la manière d'en assurer l'application intégrale;
 - e. Production et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de produits chimiques qui, bien que non inscrits aux tableaux, doivent faire l'objet

- d'une surveillance internationale spéciale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;
- f. Production et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs pour faciliter l'identification des transactions suspectes, et création et gestion d'une base de données;
 - g. Production et analyse de données sur des indicateurs devant aider les gouvernements à mieux évaluer les besoins nationaux en stupéfiants;
 - h. Étude et analyse de données révélatrices des nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétaminique, et réalisation d'analyses comparatives;
 - i. Étude de l'approvisionnement en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales;
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : coordination et liaison interorganisations dans le cadre de réunions de coordination auxquelles participeront les institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale et les instituts du réseau pour la prévention du crime et la justice pénale; participation à la structure de gouvernance du Pacte mondial et aux réunions interorganisations consacrées au Pacte; participation à des réunions sur le renforcement de la coopération judiciaire avec le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation maritime internationale, Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs : prestation de services juridiques et émission d'avis concernant des protocoles d'accord, contrats et arrangements pratiques avec les partenaires de l'Office à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption et son application; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles et leur application; prestation aux États de services consultatifs visant à faciliter la lutte contre la traite d'êtres humains, la criminalité organisée et la corruption et à promouvoir la réforme de la justice pénale, notamment la justice pour mineurs, et du système carcéral; prestation aux États de services consultatifs concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international; prestation de services consultatifs aux missions de maintien de la paix, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, concernant les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir l'état de droit, en particulier dans les pays sortant d'un conflit; prestation de services juridiques à l'Office et émission d'avis concernant la conclusion d'accords de coopération sous-régionaux, le financement d'activités, la création de bureaux extérieurs, les modalités d'exécution des projets et l'examen des contrats;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : organisation à l'échelon national, sous-régional ou régional d'une vingtaine de stages, séminaires ou ateliers sur l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues; organisation à l'échelon national ou sous-régional d'ateliers sur des aspects techniques de la lutte contre le terrorisme; organisation à l'échelon international d'activités de formation, d'ateliers et de consultations à l'intention des administrateurs nationaux des services de

lutte contre les stupéfiants et participation à ces événements; organisation de stages de formation, de séminaires et d'ateliers sur divers sujets concernant la prévention du crime et la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants, la corruption, le terrorisme international et la réforme de la justice pénale;

- iii) Projets opérationnels : exécution nationale de projets visant à appuyer la lutte contre le terrorisme grâce à l'amélioration des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; prestation par les conseillers juridiques sur le terrain de services de conseils et de formation visant à faciliter l'application des conventions relatives au contrôle des drogues (projet mondial); projet continu visant à promouvoir la ratification et l'application des instruments juridiques universels contre le terrorisme; exécution aux niveaux national, régional ou international de projets visant à appuyer la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Tableau 16.14

Ressources nécessaires : Sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	14 282,3	13 739,9	64	62
Autres objets de dépense	2 115,2	2 139,3	–	–
Total partiel	16 397,5	15 879,2	64	62
Fonds extrabudgétaires	6 127,4	10 588,0	10	11
Total	22 524,9	26 467,2	74	73

16.41 Un montant de 15 879 200 dollars est demandé pour financer 62 postes (13 739 900 dollars) et les autres objets de dépense, soit le personnel temporaire, les consultants et experts, les frais de voyage du personnel et les services contractuels (2 139 300 dollars). La diminution du nombre de postes est due au transfert en 2004 d'un poste D-2 au sous-programme 1 et d'un poste P-4 au sous-programme 3, dans le cadre de la réorganisation de l'Office. L'augmentation nette des besoins autres (24 100 dollars) concerne les réunions régionales de groupes d'experts relatives à l'application de la Convention contre la corruption et de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses trois Protocoles, et les frais de voyage du personnel appelé à y participer.

16.42 Le sous-programme bénéficie également du concours de 11 personnes (5 administrateurs et 6 agents des services généraux) dont les postes sont imputés sur des fonds extrabudgétaires, lesquels servent également à financer des dépenses autres : contrôles des précurseurs effectués par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, travaux normatifs et projets opérationnels conduisant à la formulation d'avis juridiques et assistance aux gouvernements pour l'application des traités.

**Sous-programme 3
Assistance et conseil techniques**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 017 500 dollars

- 16.43 Ce sous-programme relève de la Division des opérations. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 3 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

Tableau 16.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire durablement l'abus de drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption, le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et d'autres formes de criminalité transnationale et aider les États Membres qui en font la demande à prévenir l'abus de drogues, à traiter la toxicomanie et à s'attaquer aux questions relatives à la justice pénale nationale, notamment à la réforme de la justice pénale

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) États Membres mieux à même d'appliquer des politiques, des stratégies et des mesures conformes aux conventions relatives au contrôle des drogues et à la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire dans six domaines clés : la réduction de la demande de drogues; la production, le trafic et l'abus d'amphétamines; le contrôle des précurseurs; la coopération judiciaire; le blanchiment d'argent; l'éradication des cultures illicites	<p>a) i) Nombre accru de pays appliquant des stratégies pragmatiques de réduction de la demande visant à obtenir des résultats significatifs et mesurables dans la réduction de l'abus de drogues</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 99 pays ont mis en place ou renforcé des stratégies et des programmes de réduction de la demande 2004-2005 (estimation) : 110 pays auront mis en place ou renforcé des stratégies et des programmes de réduction de la demande 2006-2007 (objectif) : 130 pays auront mis en place ou renforcé des stratégies et des programmes de réduction de la demande</p> <p>ii) Nombre accru de pays utilisant les mécanismes de coopération, les instruments juridiques et les techniques d'enquête modernes convenus pour juguler la production et le trafic de drogues et la criminalité connexe</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 120 pays 2004-2005 (estimation) : 130 pays 2006-2007 (objectif) : 135 pays</p>

iii) Nombre accru de pays appliquant des stratégies efficaces et durables d'éradication des cultures illicites

Mesure des résultats :

2002-2003 : 46 pays

2004-2005 (estimation) : 46 pays

2006-2007 (objectif) : 50 pays

iv) Nombre accru de pays déclarant avoir pris des mesures spécifiques pour contrôler les précurseurs, notamment en collaborant à des opérations internationales contre le détournement de précurseurs chimiques destinés à la production de drogues illicites

Mesure des résultats :

2002-2003 : 44 pays ont adopté une loi sur le contrôle des précurseurs

2004-2005 (estimation) : 47 pays auront adopté une loi sur le contrôle des précurseurs

2006-2007 (objectif) : 50 pays auront adopté une loi sur le contrôle des précurseurs

v) Nombre accru de pays fournissant aux agriculteurs en difficulté une assistance pour le développement d'activités de substitution

Mesure des résultats :

2002-2003 : 21 pays

2004-2005 (estimation) : 21 pays

2006-2007 (objectif) : 25 pays

vi) Nombre accru de pays :

- a. Dotés d'une législation qui érige en infraction pénale le blanchiment d'argent provenant de toutes infractions graves

Mesure des résultats :

2002-2003 : 27 pays

2004-2005 (estimation) : 30 pays

2006-2007 (objectif) : 40 pays

- b. Ayant adopté les mesures nécessaires pour permettre à leurs autorités d'identifier, de localiser et de geler ou de saisir le produit des activités criminelles

- b) États disposant de moyens renforcés pour réduire les principales formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent, dans le cadre du mandat de l'ONUDDC
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 0 pays
2004-2005 (estimation) : 18 pays
2006-2007 (objectif) : 35 pays
- c. Disposant d'un régime financier et réglementaire efficace qui peut empêcher les criminels d'accéder au produit de leur activité
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 0 pays
2004-2005 (estimation) : 18 pays
2006-2007 (objectif) : 35 pays
- b) i) Nombre accru de pays s'étant dotés de plans d'action nationaux pour combattre différentes formes de criminalité organisée
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 25 pays
2004-2005 (estimation) : 30 pays
2006-2007 (objectif) : 40 pays
- ii) Nombre accru de pays disposant de services spécialisés chargés d'exécuter ces plans
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 15 pays
2004-2005 (estimation) : 30 pays
2006-2007 (objectif) : 40 pays
- iii) Nombre accru de pays respectant pleinement les normes internationales et contribuant à combattre toutes les formes de criminalité transnationale organisée au niveau régional
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 40 pays
2004-2005 (estimation) : 50 pays
2006-2007 (objectif) : 65 pays
- iv) Nombre accru de pays ayant créé des services spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée et la traite d'êtres humains
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 40 pays
2004-2005 (estimation) : 60 pays
2006-2007 (objectif) : 80 pays

- v) Nombre accru de pays ayant adopté des dispositions pour la saisie et la confiscation d'avoires et pour la protection des victimes et des témoins
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 40 pays
2004-2005 (estimation) : 60 pays
2006-2007 (objectif) : 80 pays
- c) États dotés de moyens renforcés pour réduire les principales formes de corruption, dans le cadre du mandat de l'ONUDC
- c) i) Nombre accru de pays disposant de mécanismes pour le recouvrement et la restitution d'avoires
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 0 pays
2004-2005 (estimation) : 3 pays
2006-2007 (objectif) : 10 pays
- ii) Nombre accru de pays ayant créé des organismes ou services de lutte contre la corruption
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 20 pays
2004-2005 (estimation) : 30 pays
2006-2007 (objectif) : 40 pays
- iii) Nombre accru de pays appliquant la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 0 pays
2004-2005 (estimation) : 15 pays
2006-2007 (objectif) : 50 pays
- iv) Nombre accru de pays appliquant les principaux éléments de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 0 pays
2004-2005 (estimation) : 15 pays
2006-2007 (objectif) : 50 pays
- d) États Membres dotés, à leur demande, de moyens renforcés d'appliquer les conventions universelles relatives au terrorisme et les protocoles s'y rapportant
- d) Nombre accru de pays appliquant les conventions universelles relatives au terrorisme et les protocoles s'y rapportant
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 120 pays
2004-2005 (estimation) : 135 pays
2006-2007 (objectif) : 150 pays

e) États dotés, à leur demande, de moyens renforcés pour mettre en œuvre une réforme de la justice pénale conformément aux normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

e) Nombre accru de pays appliquant les normes et critères établis par l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale

Mesure des résultats :

2002-2003 : 20 pays

2004-2005 (estimation) : 30 pays

2006-2007 (objectif) : 40 pays

Facteurs externes

16.44 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont prêts à communiquer des données et statistiques récentes et de qualité;
- b) Les États Membres sont déterminés à éradiquer les cultures illicites, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite d'être humains, la criminalité organisée et la corruption;
- c) Le volume des fonds extrabudgétaires sera suffisant;
- d) La situation sur le terrain n'empêchera pas l'exécution des activités prévues.

Produits

16.45 Les produits programmés pour l'exercice sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Commission des stupéfiants : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel relatif à la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (2); rapport annuel sur la situation mondiale en matière d'abus des drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire annuel et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2); rapport officiel sur l'offre mondiale et le trafic de drogues (1); rapport relatif au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire biennal (1); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic au Proche et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale (2); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic dans la région de l'Amérique (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic en Europe (1); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic en Asie et dans le Pacifique (2); et rapports sur les tendances régionales en matière de trafic en Afrique (2);
 - ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime (1); étude sur l'ampleur du phénomène du trafic d'organes (1); rapport sur la protection des biens culturels contre le trafic, y compris les moyens de rendre plus efficace le traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples (1);

- iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions consacrées aux questions suivantes : analyse des faits récents relatifs aux activités de substitution en tant que stratégie de réduction de l'offre et actualisation de la démarche (1); actualisation et amélioration de la loi type sur le blanchiment de capitaux, avec incorporation de dispositions sur la lutte contre le financement du terrorisme (1); amélioration de la collecte de données sur l'abus des drogues parmi les jeunes (1); élaboration de recommandations à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la protection des biens culturels contre le trafic (1); efficacité des programmes de traitement et de réinsertion des toxicomanes (1); recours à des techniques d'enquête spéciales dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); élaboration de principes directeurs pour la protection des témoins, à l'usage des autorités nationales compétentes (1); meilleures pratiques en matière de lutte contre le trafic d'êtres humains et de migrants, la situation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière (1); application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); enseignements tirés de la réforme de la justice pénale dans les pays en transition ou sortant d'un conflit (1); étude documentée sur la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida en milieu carcéral (1); le produit des activités criminelles dans les économies dont les opérations sont fondées sur le numéraire (1); prévention de l'abus des drogues : les médias comme moyen de diffuser le bon message (1); renforcement de l'intégrité de l'appareil judiciaire (2006) (1); renforcement de l'intégrité de l'appareil judiciaire (2007) (1); bilan de l'action menée pour remplacer les cultures illicites par des activités de substitution dans les régions productrices (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : bulletins d'information sur la prévention de l'abus des drogues parmi les jeunes (4); procès-verbaux de saisie semestriels (4);
- ii) Publications isolées : 3^e édition de la brochure *Anti-Corruption Toolkit* (1); outils d'évaluation et de programmation pour le renforcement de l'état de droit (4); code de conduite pour les responsables de l'application des lois (1); amélioration de la collecte de données sur l'abus des drogues parmi les jeunes (1); efficacité des programmes de traitement et de réinsertion des toxicomanes (1); guide sur le renforcement de l'intégrité et des moyens de l'appareil judiciaire (1); guide des meilleures pratiques en matière de réforme de la justice pénale dans les pays en transition ou sortant d'un conflit (1); manuel sur la lutte contre le trafic d'armes à feu (1); manuel sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); manuel sur l'application des Principes de Bangalore pour la déontologie judiciaire (1); normes minimales à observer dans le traitement des délinquants (1); étude documentée sur l'efficacité de la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida en milieu carcéral (1); manuel à l'usage des enquêteurs et des procureurs sur les meilleures pratiques relatives au produit des activités criminelles dans les économies dont les opérations sont fondées sur le numéraire (1); prévention de l'abus des drogues : les médias comme moyen de diffuser le bon message (1); bilan de l'action menée pour remplacer les cultures illicites par des activités de substitution dans les régions productrices (1); 2^e édition du *United Nations Compendium of International Legal Instruments against Corruption* (1); *United Nations Handbook on Practical Anti-Corruption Measures for Prosecutors and Investigators* (1);

- iii) Documents techniques (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - a. Meilleures pratiques en matière de lutte contre les enlèvements;
 - b. Publication d'études et résultats de recherches sur le blanchiment de capitaux;
 - c. Gestion et amélioration de la base de données du système international d'évaluation de l'abus des drogues utilisée pour la réalisation d'études sur l'abus des drogues et la réduction de la demande, à l'usage des gouvernements, des instituts de recherche, d'autres organismes internationaux et du grand public;
 - d. Dépouillement des questionnaires sur l'offre de drogues illicites aux fins de l'établissement des rapports annuels (troisième partie) (220);
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : quatre réunions interorganisations des Nations Unies sur la coordination de la lutte contre la corruption;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) :
 - i) Services consultatifs : prestation de services consultatifs aux États Membres qui en font la demande pour, d'une part, l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et, d'autre part, le renforcement de la capacité de collecte de données conformément à la Déclaration politique de 1998; missions visant à donner aux États Membres des conseils techniques sur la lutte contre la délinquance (8), sur les activités de substitution et sur l'adoption et l'application de lois réprimant le blanchiment de capitaux; prestation de services consultatifs aux pays dans les domaines suivants : lutte contre la traite d'êtres humains, la criminalité organisée et la corruption; promotion de la réforme de la justice pénale, notamment de la justice pour mineurs, et du système carcéral; et ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : ateliers régionaux ou sous-régionaux ou réunions d'agents de la force publique et d'autorités judiciaires, ainsi que de représentants du secteur financier, visant à encourager l'application des meilleures pratiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux; stages, séminaires et ateliers consacrés à des questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la corruption, le terrorisme international et la réforme de la justice pénale;
 - iii) Projets opérationnels : exécution aux niveaux national, régional ou international de projets visant à appuyer, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel, la lutte contre la corruption, la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le contrôle des drogues, la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et la recherche de solutions à d'autres problèmes spécifiques ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale.

Tableau 16.16

Ressources nécessaires : Sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	4 782,3	5 209,6	20	22
Autres objets de dépense	766,7	807,9	–	–
Total partiel	5 549,0	6 017,5	20	22
Fonds extrabudgétaires	178 892,3	221 616,0	184	193
Total	184 441,3	227 633,5	204	215

- 16.46 Le montant de 6 017 500 dollars qui est prévu comprend 5 209 600 dollars pour le financement de 22 postes. Le solde de 807 900 dollars couvrirait le coût du personnel temporaire, des consultants et experts, des voyages et des services contractuels. L'augmentation du nombre de postes s'explique par : a) le transfert au sous-programme d'un poste P-4 provenant du sous-programme 2; et b) la création d'un poste P-4 au Groupe des activités de substitution, dont le titulaire fournirait un appui dans les domaines suivants : élaboration de stratégies, définition de normes, promotion des meilleures pratiques et financement de programmes ou projets consacrés aux activités de substitution. L'accroissement des dépenses autres que le coût des postes (41 200 dollars) représente la différence entre, d'une part, les augmentations relatives au personnel temporaire, aux réunions de groupes d'experts et aux voyages qu'entraînera l'intensification des activités techniques, en particulier celles qui concernent la lutte contre les trafics, l'application des lois et la lutte contre la corruption et, d'autre part, la diminution des besoins en services contractuels.
- 16.47 Les fonds extrabudgétaires sont la principale source de financement des activités inscrites au sous-programme. Ils devraient permettre de financer 193 postes (74 postes d'administrateur et 21 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan international et 98 postes d'administrateur ou d'agent des services généraux recrutés sur le plan national) dont les titulaires exécuteront des activités normatives et techniques et, surtout, épauleront les services chargés de l'appui et de la gestion de l'ensemble des activités au siège et dans le réseau des bureaux extérieurs.
- 16.48 En tant que source de financement d'activités de fond axées sur des domaines précis et de projets de coopération technique, les fonds extrabudgétaires facilitent l'exécution des travaux normatifs et la prestation aux gouvernements de services visant à renforcer les moyens dont ils disposent à l'échelon national, régional ou mondial pour réduire l'abus des drogues, éliminer les cultures illicites et le trafic de drogues, lutter contre le blanchiment de capitaux, la criminalité organisée et la corruption et renforcer les systèmes de justice pénale.

D. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 986 900 dollars**

- 16.49 L'appui nécessaire est fourni par l'Office des Nations Unies à Vienne pour les activités exécutées au siège et par d'autres programmes des Nations Unies, tels que le PNUD, pour les activités exécutées ailleurs. Les fonctions administratives de l'Office des Nations Unies à Vienne et de

l'ONUDC ont été regroupées au cours des deux exercices biennaux précédents, afin de rationaliser et de simplifier la prestation de services.

Tableau 16.17

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	327,1	–	1	–
Autres objets de dépense	971,9	986,9	–	–
Total partiel	1 299,0	986,9	1	–
Fonds extrabudgétaires	7 884,3	9 702,0	23	28
Total	9 183,3	10 688,9	24	28

- 16.50 Le montant de 986 900 dollars demandé pour les objets de dépense autres que les postes servira à financer l'appui informatique du programme, notamment le recours à des spécialistes pour la conception et la mise en exploitation de systèmes relatifs aux activités de fond, les services de maintenance et d'appui technique des postes de travail et des réseaux utilisés pour la gestion des activités imputées au budget ordinaire, et les achats de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements). La réduction du nombre de postes s'explique par le transfert d'un poste P-5 au sous-programme 1 dans le cadre de la restructuration de l'ONUDC.

Tableau 16.18

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
<p>Comité des commissaires aux comptes (A/59/5/Add.9, chap. II)</p> <p>Le Comité a recommandé à l'ONUDC de montrer plus de rigueur dans le contrôle des dépenses de programme administrées par les bureaux extérieurs, notamment en ce qui concerne les engagements, afin d'éviter les dépenses imprévues et leur notification tardive (par. 34).</p> <p>Le Comité a recommandé que l'ONUDC surveille attentivement l'exécution de ses opérations avec le PNUD, afin de déceler en temps voulu tout problème résultant de l'utilisation</p>	<p>Le module Grand livre des opérations des bureaux locaux, qui tourne sous Lotus Notes, est désormais pleinement opérationnel dans tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC.</p> <p>Il s'agit d'un processus continu.</p>

du nouveau progiciel de gestion intégrée du PNUD et de remédier sans délai à la situation (par. 36).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de répartir tous les postes de façon appropriée entre le budget-programme de base et le budget d'appui et de fournir les justifications nécessaires concernant l'inscription des dépenses à l'un ou l'autre budget (par. 41).

Le Comité a recommandé que l'ONUDC revoie ses procédures afin de comptabiliser correctement les engagements et, par conséquent, applique la méthode de comptabilité en droits constatés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, à la règle de gestion financière 15.6 du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et aux principes comptables énoncés dans la note 2 relative aux états financiers (par. 47).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC : a) de prendre les mesures qui s'imposent en vue de recenser et de fermer les comptes bancaires non autorisés; b) e rappeler à tous les fonctionnaires concernés les règles de gestion des comptes bancaires; c) de communiquer au PNUD une liste des comptes bancaires dûment autorisés par le Trésorier de l'Organisation des Nations Unies (par. 53).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC : a) de poursuivre son enquête concernant le solde de 760 000 dollars dont toute trace avait disparu pendant six mois en 2002, en vue d'éviter que le même problème se reproduise lors d'un virement entre deux comptes; et b) de demander à la banque le paiement d'intérêts composés pour cette période (par. 58).

Le Comité exécutif a approuvé le transfert au budget d'appui des postes de la Section de la sensibilisation initialement affectés au programme de base. Les renseignements donnés aux paragraphes 53 et 54 de l'esquisse budgétaire consolidée pour 2006-2007 (E/CN.7/2005/8) montrent que les dépenses sont correctement classées.

Les engagements des bureaux extérieurs seront indiqués dans des notes aux états financiers intérimaires du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues arrêtés au 31 décembre 2004.

Cette recommandation a été appliquée.

Cette recommandation a été appliquée.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de réexaminer, en concertation avec les administrations de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies, le mécanisme de financement et les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 63).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de signaler si possible les acquisitions et cessions de matériel durable dans les états financiers pour l'exercice biennal 2004-2005 (par. 65).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de poursuivre ses efforts pour élaborer son budget-programme sur la base d'évaluations réalistes des produits pouvant être exécutés et des ressources nécessaires (par. 72).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de faire coïncider la programmation de ses projets et le recouvrement des fonds correspondants, afin de permettre un contrôle adéquat des ressources et des produits sur une base annuelle (par. 77).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC : a) de revoir son portefeuille de projets pour mettre fin à ceux qui sont les plus anciens et dont les perspectives de financement sont médiocres; b) d'établir, en collaboration avec les bureaux extérieurs, des procédures applicables à tous les projets auxquels il est mis fin (par. 80).

Le Comité a recommandé à l'ONUDC de faire le nécessaire concernant tous les rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale qui n'avaient pas été reçus pour les exercices biennaux écoulés (par. 90).

L'ONUDC participe à l'évaluation actuarielle des éléments de passif éventuel, en particulier ceux relatifs à l'assurance-vie après la cessation de service, qui est coordonnée par l'administration de l'ONU. Tous les bureaux extérieurs de l'Office ont communiqué les données nécessaires, qui ont été regroupées avec celles concernant le siège.

Le système d'inventaire des bureaux extérieurs est pleinement opérationnel dans tous les bureaux. Les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005 présenteront les renseignements demandés par le Comité des commissaires aux comptes, qui seront extraits de la base de données gérée par le système.

Il s'agit d'un processus continu.

Il s'agit d'un processus continu. La situation de trésorerie et du fonds d'affectation générale est examinée tous les trimestres par rapport aux engagements prévus. Les conclusions de cette analyse sont présentées au Comité exécutif pour examen et observations.

Cette recommandation a été appliquée. Tous les trimestres, la Division de la gestion et la Division des opérations examinent conjointement les ressources disponibles et celles prévues pour chaque projet. Leurs conclusions sont présentées au Comité exécutif pour examen et observations.

L'ONUDC a convenu de faire le nécessaire pour obtenir les rapports relatifs à l'exercice biennal 2002-2003. La question fait l'objet d'un suivi régulier.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'ONU DC d'exercer un contrôle plus étroit sur les projets relevant de l'exécution nationale et de renforcer les obligations imposées aux agents d'exécution (par. 96).

Le Comité a encouragé l'ONU DC à donner suite aux rapports assortis de réserves ayant trait au détournement présumé de fonds en ce qui concerne les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale (par. 104).

Le Comité a recommandé à l'ONU DC d'actualiser et de développer ses instructions en matière de gestion, par exemple en ce qui concerne la gestion de la trésorerie et des inventaires (par. 106).

Le Comité a recommandé à l'ONU DC : a) de normaliser les pratiques comptables des bureaux extérieurs; b) de rationaliser son dispositif de contrôle des dépenses d'appui et des dépenses au titre des projets; et c) d'inscrire les dépenses d'appui et les dépenses au titre du programme aux lignes budgétaires appropriées des états financiers (par. 110).

La note demandant les rapports d'audit pour 2004 relatifs aux projets exécutés par des entités nationales mettait l'accent sur les obligations en matière d'audit. La publication de l'instruction administrative relative à ce type de projet a été reportée, en attendant que la révision des modalités de la coopération entre le PNUD et l'ONU DC soit menée à bonne fin.

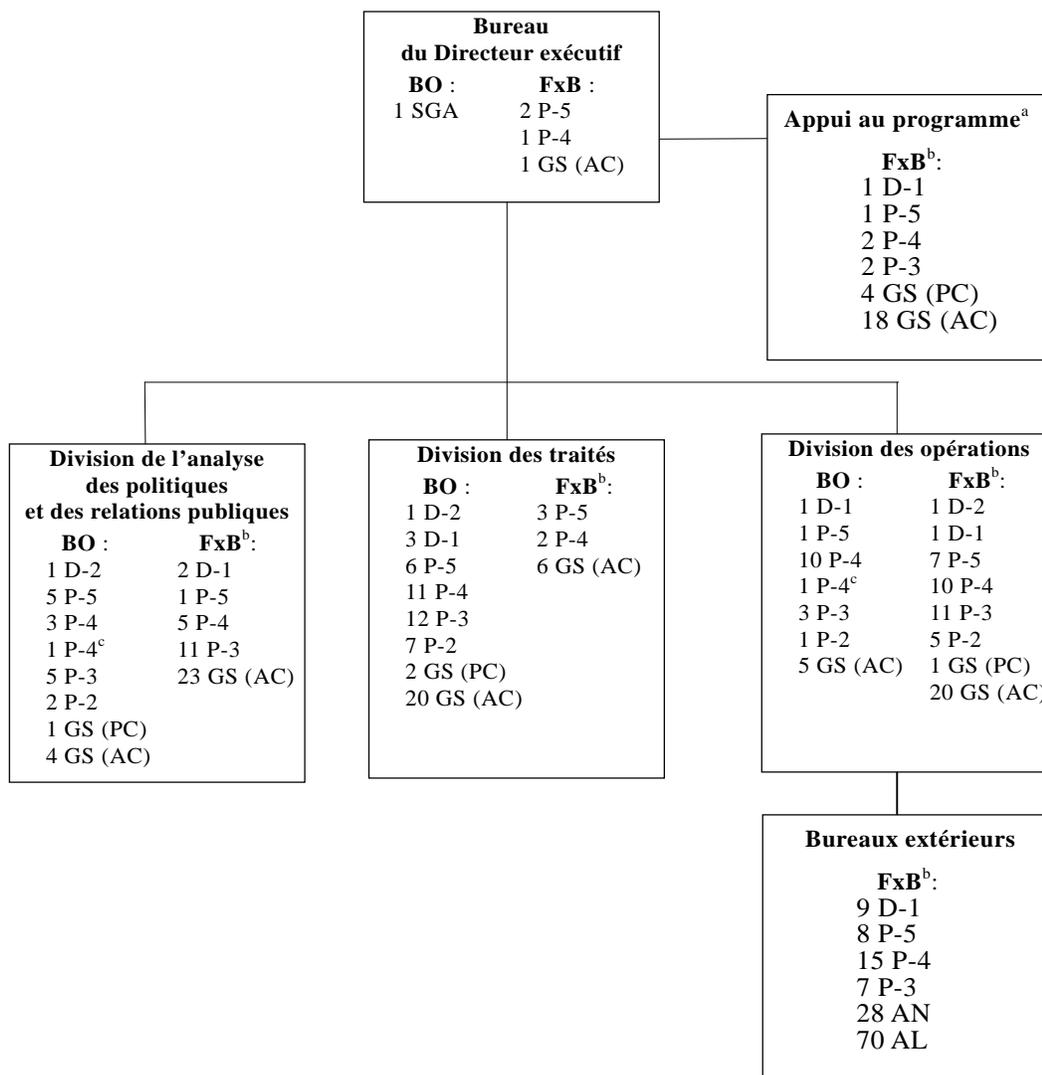
L'ONU DC a prévu des dispositions pour appliquer cette recommandation dans l'accord révisé définissant les modalités de sa coopération avec le PNUD, dont la négociation est en cours.

L'élaboration des instructions pertinentes se poursuit.

Cette recommandation est en cours d'application. On modifie le module Grand livre des opérations des bureaux extérieurs pour qu'il permette de traiter les dépenses relatives au projet réglées à partir d'un compte ouvert dans une banque locale à Tachkent.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007



Abbreviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; GS = agent des services généraux; PC = 1^{re} classe; AC = autres classes; AN = administrateur recruté sur le plan national; AL = agent local.

^a Postes du Service de la gestion des ressources financières, du Service de la gestion des ressources humaines et du Service de la technologie de l'information du Département de la gestion (Office des Nations Unies à Vienne et ONUDC). Tous les postes imputés sur le budget ordinaire sont présentés au chapitre 28F [Administration (Vienne)].

^b Non compris les postes temporaires imputés sur le budget de projets de coopération technique.

^c Nouveaux postes proposés.

Annexe**Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits
en 2006-2007**

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
16.29 a) i) b.	Contributions au rapport annuel du Comité contre le terrorisme au Conseil de sécurité	2	Activité ponctuelle
16.29 a) i) b.	Rapport du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1	Activité ponctuelle
16.29 a) i) b.	Rapport sur la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang de la Convention des Nations Unies contre la corruption	1	Activité ponctuelle
16.29 a) ii) a.	Services fonctionnels pour les réunions : Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	40	Nombre de séances ramené de 60 à 20
16.29 a) ii) b.	Rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	1	Nombre de rapports ramené de 2 à 1
16.29 a) iv) a.	Services fonctionnels pour les réunions : 20 séances du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption	14	Nombre de séances ramené de 20 à 6
16.29 a) ii) b.	Projet de règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport sur la cybercriminalité	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport sur la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre les enlèvements et séquestrations et d'y mettre un terme	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport sur la fraude à grande échelle et le détournement de fonds publics	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport sur les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport sur l'application de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI ^e siècle et plans d'action y afférents	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport analytique sur les accomplissements et les résultats du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) b.	Rapport annuel du Directeur exécutif de l'ONUDC sur les travaux du Centre pour la prévention internationale du crime	2	Regroupés avec le rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office
16.29 a) v) c.	Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les questions techniques d'intérêt général ayant trait à l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et aux instruments juridiques	1	Activité ponctuelle

Chapitre 16 Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
	internationaux touchant la prévention et la répression du terrorisme international		
16.29 a) v) c.	Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption, la situation des femmes faisant l'objet d'une attention particulière	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) c.	Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la responsabilité des personnes morales	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) c.	Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les outils pour l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions	1	Activité ponctuelle
16.29 a) v) c.	Réunions de groupes régionaux d'experts sur les questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles	2	Nombre de réunions ramené de 4 à 2
16.29 a) v) c.	Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la ratification ou l'application des instruments juridiques internationaux touchant la prévention et la répression du terrorisme international	3	Nombre de réunions ramené de 4 à 1
16.29 a) vi) a.	Services fonctionnels pour les séances du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	72	Activité ponctuelle
16.29 a) vi) b.	Documentation à l'intention du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : guide à l'usage des participants aux débats sur les points de l'ordre du jour touchant à des questions de fond	1	Activité ponctuelle
16.29 a) vi) b.	Documentation à l'intention du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : guide à l'usage des participants aux ateliers	1	Activité ponctuelle
16.29 a) vi) b.	Documentation à l'intention du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : rapports sur les réunions préparatoires régionales	4	Activité ponctuelle
16.29 a) vi) b.	Documentation à l'intention du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : documents de travail sur les quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour	4	Activité ponctuelle
16.29 a) vi) b.	Documentation à l'intention du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : documents de travail pour les ateliers	4	Activité ponctuelle
16.29 b) ii)	Recueil des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	1	Activité ponctuelle

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
16.29 b) ii)	Guide pour l'application des instruments juridiques internationaux touchant la prévention et la répression du terrorisme international	1	Activité ponctuelle
16.29 b) ii)	Publication technique sur la lutte contre la corruption : résultats des efforts d'évaluation rapide menés dans certains pays et recueil de données	1	Activité ponctuelle
16.29 b) ii)	Publication technique sur la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants : résultats des efforts d'évaluation rapide menés dans certains pays et recueil de données	1	Activité ponctuelle
16.29 b) ii)	Publication technique sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée : résultats des efforts d'évaluation rapide menés dans certains pays et recueil de données	1	Activité ponctuelle
16.29 b) ii)	Dossier sur la lutte contre le terrorisme international	1	Activité ponctuelle
17.31 a) i)	Rapport biennal sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en application des textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale	1	Intégré au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue
17.39 a) i)	Rapport annuel sur la mise en oeuvre des textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris le Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues	2	Intégré au rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue
17.39 b) ii)	Envoi de notes verbales en tant que notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues	25	Nombre de notes ramené de 60 à 35
17.44 a) ii)	Réunion du groupe d'experts chargé d'élaborer des directives pour la prévention de l'abus des stimulants du type amphétamine parmi les jeunes	1	Activité ponctuelle
17.44 a) ii)	Réunion du groupe d'experts chargé d'élaborer des directives pour une prévention efficace du VIH/sida parmi les toxicomanes	1	Activité ponctuelle
17.44 a) ii)	Réunions mondiales du groupe d'experts sur l'amélioration des capacités de collecte de données concernant l'abus des stimulants de type amphétamine et sur l'amélioration de la collecte de données sur le traitement des toxicomanes	2	Activité ponctuelle
17.44 b) ii)	Publication d'une étude documentée sur l'efficacité de la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida	1	Activité ponctuelle
17.44 b) ii)	Publication sur l'amélioration de la collecte de données sur l'abus des stimulants de type amphétamine	1	Activité ponctuelle
17.44 b) ii)	Rapport sur les enseignements tirés de l'expérience en matière de prévention de l'abus des stimulants de type amphétamine parmi les jeunes	1	Activité ponctuelle

Chapitre 16 Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
17.49 b) i)	Publication sur les tendances mondiales du trafic illicite de drogues	2	Regroupée avec le <i>World Drug Report</i>
17.49 b) ii)	Matériel didactique interactif sur support informatique consacré à la répression du blanchiment de capitaux	1	Activité ponctuelle
17.49 b) ii)	Profils de pays d'États Membres sur le blanchiment de capitaux et les questions connexes	1	Activité ponctuelle
Total		207	
